

## FORMATION DE JEPS Perfectionnement Sportif Mention Rugby à XV

**Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport**  
**Diplôme professionnel de niveau 5 délivré par le Ministère chargé des Sports**

### Le métier :

Le titulaire du DEJEPS spécialité Perfectionnement Sportif mention Rugby à XV exerce des missions d'entraînement ou de cadre technique.

Ce diplôme confère à son titulaire les compétences en rugby à XV pour la conception de programmes de perfectionnement, la coordination de la mise en oeuvre d'un projet de perfectionnement, la conduite d'une démarche de perfectionnement, la conduite d'actions de formation de cadres.

Il peut être également amené à exercer auprès de tous publics compétiteurs.

Il agit de manière autonome en tant qu'entraîneur d'équipe 1 de Fédérale 1, Espoir, Crabos des associations supports des clubs professionnels, en tant que directeur sportif de club de Fédérale 1, 2 et 3

### Le DEJEPS «Rugby à XV» :

**UC 1 :** La conception des programmes de perfectionnement

**UC 2 :** Coordination de la mise en oeuvre d'un projet de perfectionnement

**UC 3 :** La conduite d'une démarche de perfectionnement

**UC 4 :** Encadrer le rugby à XV en toute sécurité

### Conditions d'accès :

- Avoir 18 ans au minimum
- Être titulaire du PSC1 (premiers secours)
- Satisfaire aux exigences préalables à l'entrée en formation.

### Exigences préalables :

- Attester d'une pratique minimum de trois saisons sportives au sein d'une équipe du rugby à XV évoluant en compétition ;
- Justifier d'une expérience d'encadrement d'une équipe (école de rugby, jeunes ou seniors) en rugby à XV pendant au moins une saison sportive ;
- Satisfaire aux épreuves de sélection de l'organisme de formation

### Organisation générale :

- Inscription : avant le 03 août 2020
- Epreuves de sélection : le 31 août 2020
- Début de formation : le 28 septembre 2020
- Fin de formation : le 24 septembre 2021
- 17 semaines en centre de formation (588h)
- 34 semaines en clubs ou comités (1190h)

### Les financements possibles :

- Contrat d'apprentissage
- Formation professionnelle continue
- Financement personnel
- Formation éligible au CPF

### Conditions financières :

- Heures OF facturées à 9.15/heure
- Facturation en fonction du positionnement établi par le formateur référent
- Pas de frais d'inscription

### Contact :

ADPS Formation

Tel : 04.73.30.44.65

Mail : [contact@adps-formation.com](mailto:contact@adps-formation.com)

**Responsable Pédagogique :** Christophe RODIER

Mail : [c.rodier@adps-formation.com](mailto:c.rodier@adps-formation.com)